



**PALATINE EUROPE
SUSTAINABLE
EMPLOYMENT**

OPCVM

Relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel 2021/2022

PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT

OPCVM

Relevant de la directive européenne 2014/91/UE

ACTIONS DES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

30/09/2022

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPC d'OPC** : inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectif et politique d'investissement** :

La classification AMF du Fonds est : Actions des pays de l'union européenne

L'OPCVM a pour objectif de rechercher une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice EuroStoxx 50 DNR, sur la durée de placement recommandée, grâce à une gestion discrétionnaire d'un portefeuille exposé aux marchés actions européens en profitant du dynamisme des sociétés exportatrices ou fortement implantées en dehors de l'Europe, et grâce à une dimension extra-financière de type « Best in Class ».

L'OPCVM prend en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs. Il a un objectif d'investissement social, conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

C'est un fonds ISR et à ce titre il applique la stratégie suivante pour 90% minimum de son portefeuille. Pour pouvoir être éligibles dans le portefeuille, les entreprises doivent prouver dans un premier temps, à travers un filtre ISR, qu'elles ont mené une politique satisfaisante en matière de ressources humaines, de comportement sur les marchés, de droits humains, d'environnement, de gouvernance et d'engagement sociétal.

Seront exclues de l'univers d'investissement les valeurs présentant une note ESG strictement inférieure à 12/20 et affichant sur le seul critère social une note strictement inférieure à 10/20. Ce filtre ISR permettra d'exclure 20% des entreprises non notées ou les plus mal notées sur le plan ESG. Le filtre thématique sera ensuite appliqué sur cet univers réduit.

Pour cela, l'équipe de gestion s'appuiera sur la société de notation extra-financière spécialisée sur l'emploi, la société Humpact, pour se forger une conviction sur l'emploi à travers un score HUMPACT fondé sur une approche Best-in-Universe. Les entreprises présentant un score Humpact inférieur à 2 étoiles ne pourront pas figurer dans le portefeuille (score de 1 à 5 étoiles). Au moins 90% des valeurs du portefeuille en nombre de lignes et en % d'AUM devront passer le filtre combiné : Score Emploi supérieur ou égal à 2 étoiles et note ESG supérieure ou égale à 12/20 avec une note du critère S (social) supérieure ou égale à 10/20. La note Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille devront être supérieures à celles de l'univers d'investissement.

Enfin, un dernier filtre est appliqué, basé sur la qualité des fondamentaux des entreprises, permettant de construire un portefeuille concentré d'une quarantaine de valeurs.

L'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et est investi à hauteur de 75% minimum dans des actions de sociétés de l'Union Européenne éligibles. La répartition des investissements par pays varie selon les choix discrétionnaires de la gestion. L'OPCVM pourra investir à hauteur de 10% maximum en titres de créance et instruments du marché monétaire, et/ou en parts ou actions d'OPCVM et FIA.

La gestion pourra utiliser des instruments financiers à terme sur actions et sur indices en couverture de l'exposition au risque actions, pour ajuster l'exposition ou en substitution d'une détention de titres. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif. L'exposition au risque de change et aux risques de marché hors de l'Union Européenne sera accessoire.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

► Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque actions : l'OPCVM peut, à tout moment, être exposé aux variations de cours affectant les marchés actions. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. De plus, l'OPCVM peut investir sur des actions qui en raison de leur faible capitalisation boursière peuvent présenter un risque de marché et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : l'OPCVM peut être exposé au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif net investie hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des actions et des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les actions et les marchés les plus performants.

Risque de crédit : l'OPCVM peut être exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : l'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance), il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque de taux : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Palatine Europe Sustainable Employment est le nouveau nom de notre fonds Export Europe initialement constitué de leaders européens en particulier de valeurs exportatrices.

Nous avons souhaité le transformer pour lui donner une impulsion nouvelle en faisant de l'emploi durable en Europe une stratégie d'investissement et privilégier les entreprises ayant un impact sur l'emploi.

Le Fonds initial était déjà labélisé ISR et article 8 au regard de la réglementation Européenne, Palatine Sustainable Employment est à présent un Fonds à Impact article 9 au sens de la réglementation SFDR.

La stratégie d'investissement prend en compte des critères extra-financiers (ESG) et ajoute une approche sociale en privilégiant des sociétés responsables en matière d'emploi. Nous considérons en effet que la valeur financière créée est porteuse de performance financière à long terme.

La gestion privilégie donc les sociétés ayant déployé des politiques sociales les plus vertueuses en matière d'emploi en Europe et d'emploi de qualité.

Le fonds investit dans les entreprises européennes les plus dynamiques sur les zones géographiques à forte croissance sur 3 axes stratégiques d'investissement :

- la transition écologique et les investissements bas carbone,
- la transition digitale et les nouvelles technologies (cloud, intelligente artificielle, internet des objets, industrie 4.0, etc...),

- la démographie avec le vieillissement de la population et les opportunités qui en découlent notamment autour des activités liées à la santé.

Nous sommes convaincus que les entreprises qui prennent le leadership sur ces sujets seront les gagnants de demain et ceux qui délivreront les meilleures performances financières. Dans ce sens, notre stratégie d'investissement consiste à prendre en compte les dimensions ESG et plus particulièrement dans ce cas l'emploi pour en faire un levier de performance.

Au cours de la période, nous avons conservé un positionnement qualitatif en nous concentrant sur des valeurs capables de délivrer de la performance sur longue période.

En effet la période a été marquée par une inflation élevée et un risque de plus en plus évident de ralentissement macro-économique.

Nous avons privilégié dans ce contexte des valeurs de consommation, de la tech et du secteur industriel.

Sur le luxe, nous avons en portefeuille Hermes et LVMH.

Dans le secteur alimentation et boissons nous avons conservé Pernod.

Dans la Tech, nous avons une forte position en Dassault Systèmes. Nous avons également dans les SSII une valeur comme Cap Gemini.

ASML et STMicro sont nos valeurs préférées dans les semi-conducteurs.

Dans le pétrole, nous avons initié une position en Total pour la résilience de ses cash-flows.

Nous avons quelques valeurs santé comme Essilor et BioMérieux. Dans la construction, citons Vinci.

Le secteur aéronautique est représenté via Safran ainsi qu'Airbus.

Nous avons privilégié certains secteurs comme les biens d'équipement (gestion de l'énergie) avec des valeurs comme Schneider et Legrand.

Nous conservons nos valeurs de qualité comme Air Liquide dans les gaz industriels.

Ces valeurs ont la particularité d'avoir des politiques de l'emploi satisfaisantes.

Notre politique d'investissement consiste donc à nous concentrer sur les leaders de la transition juste qui profiteront plus que tout autre de la croissance mondiale.

Les critères les plus regardés sont la création d'emplois mais aussi, la politique de formation, de dialogue social et d'innovation pour accompagner ces mutations.

Sur l'exercice, PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT réalise une performance de -11,47% pour la part Palatine, -11,18% pour la part C&M Finance, et de -11,73% pour la part Palatine R, l'indicateur de référence (Stoxx Europe 50 dividendes nets réinvestis) affichant une performance de -15,91%.

Les performances passées du FCP ne préjugent pas de ses performances futures.

- III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2021/2022, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques.

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
 Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;

- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2021-2022, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- V - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

Exercice des droits de vote :

La société de gestion a défini dans son document « politique de vote » ses principes d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère.

Les principes de notre politique de vote visent à promouvoir la valorisation à long terme de nos investissements et à encourager le respect et la mise en application des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Ainsi, PALATINE ASSET MANAGEMENT adhère aux grands principes de l'AFG en matière de gouvernement d'entreprise :

- « une action, une voix »,
- une assemblée générale favorisant la démocratie actionnariale,
- un conseil d'administration indépendant et efficace,
- des rémunérations adaptées, transparentes et régulièrement soumises au vote de l'assemblée générale,
- l'opposition aux dispositifs anti-OPA.

La participation au vote s'exerce en suivant les recommandations formulées par le « proxy advisor » ISS :

- ✓ systématiquement pour les sociétés françaises composant l'indice CAC 40, pour les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR, pour les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière de chaque société et enfin pour les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.
- ✓ ponctuellement dans les autres cas afin d'exprimer un vote de soutien ou manifester un désaccord, ou en cas de difficultés faisant courir un risque important aux actionnaires.

Les droits de vote ne sont pas exercés dans les cas suivants :

- Ils concernent toutes les sociétés détenues en dessous des seuils fixés, et les pays à POA (Power Of Attorney) où la procédure de vote exige des surcoûts financiers.
- La société de gestion ne pratiquant pas, sauf cas exceptionnel, de cession temporaire d'actions, elle n'est pas concernée par les conséquences juridiques des cessions temporaires de titres.

Les documents de Palatine Asset management sur la Politique de vote et le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Ils peuvent également être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Palatine Asset Management – TSA 60140 – 93736 Bobigny Cedex 9.

Commission de mouvements :

La commission de mouvements, facturée le cas échéant à l'OPCVM à l'occasion d'une opération portant sur un instrument financier est intégralement reversée à la société de gestion.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires :

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- Tarification
- Confidentialité
- Qualité de l'exécution
- Organisation de réunions avec les émetteurs
- Qualité des analyses
- Qualité du back – office
- Qualité du conseil
- Traitement des litiges
- Capacité à intervenir dans des situations spéciales

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2021 sont disponibles sur le site www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE - ANNEXE ESG :

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion (Art. D. 533-16-1 II-1°) (Art. D. 533-16-1 II-2°) (Art. D. 533-16-1 II-5°)

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC. PALATINE AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté pour l'ensemble de ses gestions ouvertes une politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement.

Toutes les informations concernant sa politique d'intégration des risques de durabilité sont disponibles sur son site internet : www.palatine-am.com.

Palatine AM publie également un rapport Article 29 LEC, dans lequel elle détaille ses objectifs en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de protection de la biodiversité.

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG (Art. D. 533-16-1 II-2° a, b, c, d) (Art. D. 533-16-1 III et de critères liés au changement climatique (Art. D. 533-16-1 III-1°, 3°, 4° 5°) par le fonds.

Ce fonds applique les listes d'exclusion de PALATINE AM : sociétés impliquées dans la production et/ou commercialisation des armes controversées, sociétés fortement exposées au charbon ou développant de nouveaux projets charbon.

Ce fonds applique des restrictions contraignantes liées aux critères ESG. Il poursuit un objectif d'investissement durable social détaillé dans le prospectus.

b) Politique de vote et engagement (Art. D. 533-16-1 II-2° d ii et iii)

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ils n'ont donc pas d'alignement minimum sur la taxonomie de l'UE.

Mesure de l'atteinte de l'objectif d'investissement durable social :

Le fonds a été classifié article 9 SFDR au 01/07/2022. Il se doit donc au titre de l'exercice clôturé le 30/09/2022, de démontrer de l'atteinte de son objectif d'investissement durable au cours du dernier trimestre de cet exercice.

L'entrée en application du reporting périodique de l'annexe V de la SFDR ne sera applicable qu'à partir du 1er janvier 2023, elle préconise de mesurer la performance extra-financière en calculant la performance moyenne du fonds à la clôture des 4 trimestres de l'exercice.

La mesure de l'atteinte de l'objectif social du fonds Palatine Europe Sustainable Employment au titre de l'exercice 2022 se fera donc seulement au 30/09/2022, date de clôture du seul trimestre de l'exercice durant lequel le fonds a poursuivi un objectif d'investissement durable.

Le fonds s'assure de l'atteinte de son objectif social au travers des indicateurs suivants :

- Notation ESG : Vérification des bonnes pratiques globales des sociétés en matière environnement, social et de gouvernance. Note minimale de 12/20 pour chaque valeur du portefeuille et note ESG globale supérieure au benchmark au 30/09/2022.
- Mesure de l'empreinte carbone du portefeuille : Vérification du DNSH environnemental. Empreinte carbone du fonds inférieure à celle du benchmark.
- Score emploi : Vérification de l'atteinte de l'objectif social. Note minimale de 1,5/5 pour chaque valeur et note globale emploi supérieure au benchmark au 30/09/2022.

Tableau de performances au 30/09/2022

	Fonds	Benchmark
Notation ESG (/20)*	16,2	15,49
<i>Couverture de la notation</i>	100%	100%
Empreinte carbone (TCO ² /Eur mn) **	756,93	870,11
<i>Couverture de la notation</i>	100%	100%
Score Emploi (/5)***	3,85	3,45
<i>Couverture de la notation</i>	100%	100%

*Moody's ESG Solution ** S&P Global *** Humpact

Au titre de l'exercice clôturé le 30/09/2022, le produit financier reporte 0% d'investissement durable au sens de la SFDR. Le pourcentage n'a pas été calculé pour l'exercice précité.

Ce pourcentage sera calculé et piloté à partir de l'exercice 2023. L'engagement en matière d'investissement durable au sens de la SFDR de ce produit en 2023 sera d'au moins 90%.

La démarche ISR de Palatine AM s'inscrit dans une démarche d'amélioration.

Risque global du FCP

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Mention sur les rémunérations :

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2021, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (30 personnes concernées au cours de l'exercice) représente 2 733 K€, et se décompose pour 1 903 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 830 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

Investissements éligibles au PEA

Au titre de l'exercice 2021/2022, le FCP est demeuré investi au minimum à 75% de son actif en titres éligibles au PEA, titres mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L.221-31 du code monétaire et financier

- VI – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Sens	Date	Quantité	Montant(€)
NL0000226223	STMICROELECTRONICS	Achat d'actions	08/02/2022	70 000	2 738 745
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES N	Vente d'actions	08/02/2022	82 000	2 668 777
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES	Vente d'actions	13/06/2022	68 000	2 326 170
FR0000121485	KERING	Achat d'actions	11/05/2022	5 000	2 302 342
NL0010273215	ASML HOLDING	Achat d'actions	13/06/2022	4 000	1 902 100
DE000A1EWWW0	ADIDAS	Vente d'actions	15/11/2021	5 000	1 407 073
NL0000235190	AIRBUS SE	Achat d'actions	09/12/2021	12 000	1 274 850
NL0000009538	ROYAL PHILIPS ELECTRONICS	Vente d'actions	10/11/2021	30 000	1 238 941
IE00BZ12WP82	LINDE RG	Vente d'actions	06/05/2022	3 800	1 118 773
FR0000121014	LVMH	Achat d'actions	16/03/2022	1 800	1 116 754

- VII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 30/09/2022 : - OPCVM = 5,21 % de l'actif net

-VIII - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

Depuis le 1^{er} juillet 2022, le fonds EXPORT EUROPE se dénomme PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT, est mis en conformité avec l'article 9 SFDR et intègre la thématique « emploi » dans la stratégie d'investissement.

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Néant.



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

FCP PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT

86, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Jean-Luc MENDIELA

BILAN ACTIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	83 221 679,94	114 899 750,04
Actions et valeurs assimilées	78 864 699,78	113 373 836,04
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	78 864 699,78	113 373 836,04
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	4 356 980,16	1 525 914,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 356 980,16	1 525 914,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	88 990,50	76 602,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	88 990,50	76 602,00
COMPTES FINANCIERS	527 177,69	49 710,36
Liquidités	527 177,69	49 710,36
TOTAL DE L'ACTIF	83 837 848,13	115 026 062,40

BILAN PASSIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	71 910 438,93	110 080 777,59
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	11 020 358,87	4 335 767,45
Résultat de l'exercice (a,b)	687 663,18	489 361,81
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	83 618 460,98	114 905 906,85
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	219 387,15	120 155,55
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	219 387,15	120 155,55
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	83 837 848,13	115 026 062,40

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	43,82	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 038 205,06	1 864 363,85
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 038 248,88	1 864 363,85
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 015,86	1 233,65
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	2 015,86	1 233,65
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 036 233,02	1 863 130,20
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 376 611,37	1 373 746,57
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	659 621,65	489 383,63
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	28 041,53	-21,82
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	687 663,18	489 361,81

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Postes du bilan et opérations à terme ferme et conditionnelles :

- Les obligations libellées en devises européennes sont évaluées au cours de clôture du jour coté sur un marché central où elles sont inscrites, ou en fonction d'un cours calculé à partir d'un spread de marché reporté sur une courbe de taux de référence.
- Toutes les obligations (françaises et étrangères) sont valorisées avec un coupon calculé à J+2.
- Les actions de la zone Euro, ou des autres pays européens sont évaluées au cours de clôture du jour ou au dernier cours précédent.
- Les titres étrangers sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu.
- Les titres de créances négociables à moins de trois mois peuvent être évalués de façon linéaire. Ceux à plus de trois mois sont valorisés au prix du marché du jour.
- Les OPC sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.
- Les pensions livrées sont évaluées au prix du contrat (principal + intérêts).
- Les opérations réalisées sur les marchés à terme ferme et conditionnel sont évaluées sur les marchés français et étrangers au cours de clôture du jour
- Pour les opérations de change à terme, le report-déport est amorti linéairement sur la période du contrat.
- Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont évalués à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal + intérêt) au taux du marché. Ce prix peut être corrigé du risque de signature.

Pour les contrats dont la durée de vie est ou devient inférieure à trois mois, les flux d'intérêt à verser et à recevoir sont linéarisés sur la durée de vie restant à courir.

La société de gestion procède à l'évaluation des instruments financiers, contrats, valeurs et dépôts dont le cours n'a pas été constaté ou qui n'ont pas fait l'objet de cotation le jour d'établissement de la valeur liquidative.

Engagements hors-bilan :

- Les contrats à terme ferme sont évalués à la valeur de marché.
- Pour les opérations à terme conditionnelles, l'évaluation à la valeur de marché résulte de la traduction en équivalent sous-jacent des contrats.
- Les bons de souscription et les warrants sont inscrits à l'actif du bilan :
 - Les warrants sont considérés en engagement hors-bilan au niveau du tableau d'exposition au risque action par leur traduction en équivalent d'actions sous-jacentes.
 - Les bons de souscription peuvent être inclus dans le tableau d'exposition aux risques à leur valeur boursière ou traduits en équivalent sous-jacents.
- Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont évalués à leur valeur nominale.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux ! Barème	
			Parts.Palatine.et C&M Finances	Part PALATINE R
1	Frais de gestion financière et	Actif net	1,20%TTC taux maximum	2,00%TTC taux maximum
2	Frais administratifs externes à la société de gestion			
3	Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*	
4	Prestataire percevant des commissions de mouvement : la société de gestion	Prélèvement sur.chaque. transaction	0 à 0,20% TTC	
5	Commission de surperformance	Actif net	10%.de.la performance excédant.celle.de l'indice.Stoxx Europe 50 DNR + 3% (1)	10%.de.la performance Excédant.celle.de l'indice.Stoxx Europe 50 DNR + 2,2% (1)

*OPC investissant moins de 20% dans d'autres OPC

(1) A compter du 1^{er} octobre 2021, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit :
La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence, l'EuroStoxx 50 DNR, + 3 % pour les parts Palatine et C&M Finance, + 2,2 % pour la part Palatine R, sur la période d'observation (1/10/N-30/09/N+1). Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 1er octobre 2021. A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 10% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice soit le 30 septembre 2022.

Illustration 1 : Fonctionnement général

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Performance des parts du Fonds	10%	-4%	-7%	6%	3%
Performance de l'indice de référence	5%	-5%	-3%	4%	0%
Sur/sous performance	5%	1%	-4%	2%	3%
Performance cumulée du Fonds sur la période d'observation	10%	-4%	-7%	-1%	2%
Performance cumulée de l'indice de réf. sur la période d'observation	5%	-5%	-3%	1%	1%
Sur/sous performance cumulée sur la période d'observation	5%	1%	-4%	-2%	1%
Prélèvement d'une commission ?	Oui	Oui	Non, car le fonds a sous-performé l'indice de référence	Non, car le Fonds est en sous-performance sur l'ensemble de la période d'observation en cours, commencé en année 3	Oui
Début d'une nouvelle période d'observation ?	Oui, une nouvelle période d'observation débute en année 2	Oui, une nouvelle période d'observation débute en année 3	Non, la période d'observation est prolongée pour s'étendre sur les années 3 et 4	Non, la période d'observation est prolongée pour s'étendre sur les années 3, 4 et 5	Oui, une nouvelle période d'observation débute en année 6

NB : Pour faciliter la compréhension de l'exemple, nous avons indiqué ici en pourcentage les performances du Fonds et de l'indice de référence. Dans les faits, les sur/sous performances seront mesurées en montant, par différence entre l'actif net du Fonds et celui d'un fonds fictif tel que décrit dans la méthodologie ci-dessus.

Illustration 2 : Traitement des performances non-compensées au-delà de 5 ans :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Performance des parts du Fonds	0%	5%	3%	6%	1%	5%
Performance de l'indice de référence	10%	2%	6%	0%	1%	1%
A: Sur/sous performance année en cours	-10%	3%	-3%	6%	0%	4%
B1 : Report de sous-performance non compensée Année 1	N/A	-10%	-7%	-7%	-1%	Hors périmètre
B2 : Report de sous-performance non compensée Année 2	N/A	N/A	0%	0%	0%	0%
B3 : Report de sous-performance non compensée Année 3	N/A	N/A	N/A	-3%	-3%	-3%
B4 : Report de sous-performance non compensée Année 4	N/A	N/A	N/A	N/A	0%	0%
B5 : Report de sous-performance non compensée Année 5	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
Sur/sous performance période d'observation	-10% (A)	-7% (A + B1)	-10% (A + B1 + B2)	-4% (A + B1 + B2 + B3)	-4% (A + B1 + B2 + B3 + B4)	1% (A + B2 + B3 + B4 + B5)
Prélèvement d'une commission ?	Non	Non	Non	Non	Non	Oui

La sous-performance générée lors de l'année 1 et partiellement compensée dans les années suivantes est oubliée en année 6.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts EXPORT EUROPE - Part C&M FINANCES	Capitalisation	Capitalisation
Parts EXPORT EUROPE - Part PALATINE	Capitalisation	Capitalisation
Parts EXPORT EUROPE - Part PALATINE R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	114 905 906,85	96 503 121,22
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	13 478 060,54	16 672 043,84
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-34 774 918,46	-23 644 995,74
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	13 401 888,50	6 148 020,54
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 232 981,85	-1 402 856,87
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-308 836,37	-261 603,02
Différences de change	12 104,75	129 532,29
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-22 522 384,63	20 273 260,96
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	6 523 261,95	29 045 646,58
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-29 045 646,58	-8 772 385,62
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	659 621,65	489 383,63
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	83 618 460,98	114 905 906,85

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	527 177,69	0,63
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	527 177,69	0,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	3 149 990,88	3,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	88 990,50
TOTAL DES CRÉANCES		88 990,50
DETTES		
	Frais de gestion fixe	86 491,25
	Frais de gestion variable	132 895,90
TOTAL DES DETTES		219 387,15
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-130 396,65

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part EXPORT EUROPE - Part C&M FINANCES		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-18 542,000	-4 780 663,80
Solde net des souscriptions/rachats	-18 542,000	-4 780 663,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 300,000	
Part EXPORT EUROPE - Part PALATINE		
Parts souscrites durant l'exercice	43 214,139	11 245 522,48
Parts rachetées durant l'exercice	-90 581,223	-24 875 047,05
Solde net des souscriptions/rachats	-47 367,084	-13 629 524,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	344 395,656	
Part EXPORT EUROPE - Part PALATINE R		
Parts souscrites durant l'exercice	15 474,688	2 232 538,06
Parts rachetées durant l'exercice	-37 437,190	-5 119 207,61
Solde net des souscriptions/rachats	-21 962,502	-2 886 669,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 857,784	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part EXPORT EUROPE - Part C&M FINANCES	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part EXPORT EUROPE - Part PALATINE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part EXPORT EUROPE - Part PALATINE R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
Parts EXPORT EUROPE - Part C&M FINANCES	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	75 749,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	5 183,71
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,08
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts EXPORT EUROPE - Part PALATINE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 111 550,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	125 840,22
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,14
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts EXPORT EUROPE - Part PALATINE R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	56 415,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	1 871,97
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,07
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			4 356 980,16
	FR0000299877	PALATINE INSTITUTIONS	4 356 980,16
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			4 356 980,16

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	687 663,18	489 361,81
Total	687 663,18	489 361,81

	30/09/2022	30/09/2021
Parts EXPORT EUROPE - Part C&M FINANCES		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	27 854,47	34 363,39
Total	27 854,47	34 363,39

	30/09/2022	30/09/2021
Parts EXPORT EUROPE - Part PALATINE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	655 268,70	466 821,49
Total	655 268,70	466 821,49

	30/09/2022	30/09/2021
Parts EXPORT EUROPE - Part PALATINE R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 540,01	-11 823,07
Total	4 540,01	-11 823,07

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	11 020 358,87	4 335 767,45
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	11 020 358,87	4 335 767,45

	30/09/2022	30/09/2021
Parts EXPORT EUROPE - Part C&M FINANCES		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	316 245,94	286 266,39
Total	316 245,94	286 266,39

	30/09/2022	30/09/2021
Parts EXPORT EUROPE - Part PALATINE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	10 574 133,41	3 889 451,46
Total	10 574 133,41	3 889 451,46

	30/09/2022	30/09/2021
Parts EXPORT EUROPE - Part PALATINE R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	129 979,52	160 049,60
Total	129 979,52	160 049,60

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Actif net Global en EUR	84 818 077,88	74 695 941,68	96 503 121,22	114 905 906,85	83 618 460,98
Parts EXPORT EUROPE - Part C&M FINANCES en EUR					
Actif net	32 264 308,12	6 027 758,96	5 997 094,86	7 586 951,87	2 406 411,39
Nombre de titres	160 496,000	28 917,000	28 842,000	28 842,000	10 300,000
Valeur liquidative unitaire	201,02	208,45	207,92	263,05	233,63
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	7,43	1,62	1,73	9,92	30,70
Capitalisation unitaire sur résultat	1,13	2,36	0,57	1,19	2,70
Parts EXPORT EUROPE - Part PALATINE en EUR					
Actif net	52 553 769,76	62 920 268,78	79 768 404,03	103 084 557,87	80 227 144,36
Nombre de titres	261 559,888	302 004,451	383 518,952	391 762,740	344 395,656
Valeur liquidative unitaire	200,92	208,34	207,99	263,13	232,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	7,43	1,62	1,73	9,92	30,70
Capitalisation unitaire sur résultat	1,14	2,36	0,73	1,19	1,90
Parts EXPORT EUROPE - Part PALATINE R en EUR					
Actif net	0,00	5 747 913,94	10 737 622,33	4 234 397,11	984 905,23
Nombre de titres	0,00	50 356,692	94 903,090	29 820,286	7 857,784
Valeur liquidative unitaire	0,00	114,14	113,14	141,99	125,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,88	0,95	5,36	16,54
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,73	-0,40	-0,39	0,57

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
SAP SE	EUR	39 200	3 297 504,00	3,95
TOTAL ALLEMAGNE			3 297 504,00	3,95
FRANCE				
AIRBUS SE	EUR	20 000	1 777 800,00	2,12
AIR LIQUIDE	EUR	26 200	3 080 072,00	3,68
BIOMERIEUX	EUR	14 600	1 188 440,00	1,42
BUREAU VERITAS	EUR	72 800	1 672 944,00	2,00
CAPGEMINI SE	EUR	16 900	2 796 950,00	3,35
DASSAULT SYST.	EUR	17 400	621 789,00	0,74
ESSILORLUXOTTICA	EUR	17 300	2 428 055,00	2,91
HERMES INTERNATIONAL	EUR	2 430	2 957 310,00	3,54
KERING	EUR	5 000	2 292 750,00	2,74
L'OREAL	EUR	11 100	3 665 775,00	4,39
LEGRAND SA	EUR	15 000	999 900,00	1,20
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	12 640	7 715 456,00	9,22
PERNOD RICARD	EUR	18 900	3 569 265,00	4,27
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	46 000	2 249 400,00	2,69
SAFRAN SA	EUR	12 700	1 193 927,00	1,43
SANOFI	EUR	52 000	4 076 800,00	4,87
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	30 210	3 532 757,40	4,22
TOTALENERGIES SE	EUR	105 100	5 073 702,50	6,07
VINCI (EX SGE)	EUR	55 500	4 615 935,00	5,52
TOTAL FRANCE			55 509 027,90	66,38
IRLANDE				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	19 200	1 751 040,00	2,09
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	69 500	2 038 435,00	2,44
TOTAL IRLANDE			3 789 475,00	4,53
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	13 730	5 953 328,00	7,12
KONINKLIJKE DSM	EUR	6 400	751 680,00	0,90
QIAGEN	EUR	30 000	1 289 400,00	1,54
STELLANTIS NV	EUR	252 000	3 092 544,00	3,70
TOTAL PAYS-BAS			11 086 952,00	13,26
ROYAUME-UNI				
ASTRAZENECA PLC	GBP	27 800	3 149 990,88	3,77
TOTAL ROYAUME-UNI			3 149 990,88	3,77
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	63 000	2 031 750,00	2,42
TOTAL SUISSE			2 031 750,00	2,42
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			78 864 699,78	94,31
TOTAL Actions et valeurs assimilées			78 864 699,78	94,31
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
PALATINE INSTITUTIONS	EUR	1 720	4 356 980,16	5,22
TOTAL FRANCE			4 356 980,16	5,22
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 356 980,16	5,22
TOTAL Organismes de placement collectif			4 356 980,16	5,22
Créances			88 990,50	0,10
Dettes			-219 387,15	-0,26
Comptes financiers			527 177,69	0,63
Actif net			83 618 460,98	100,00

Parts EXPORT EUROPE - Part PALATINE R	EUR	7 857,784	125,34
Parts EXPORT EUROPE - Part C&M FINANCES	EUR	10 300,000	233,63
Parts EXPORT EUROPE - Part PALATINE	EUR	344 395,656	232,95